VIOLENCE EN BOÎTE

Brutalité et violations des droits humains dans l'industrie du thon

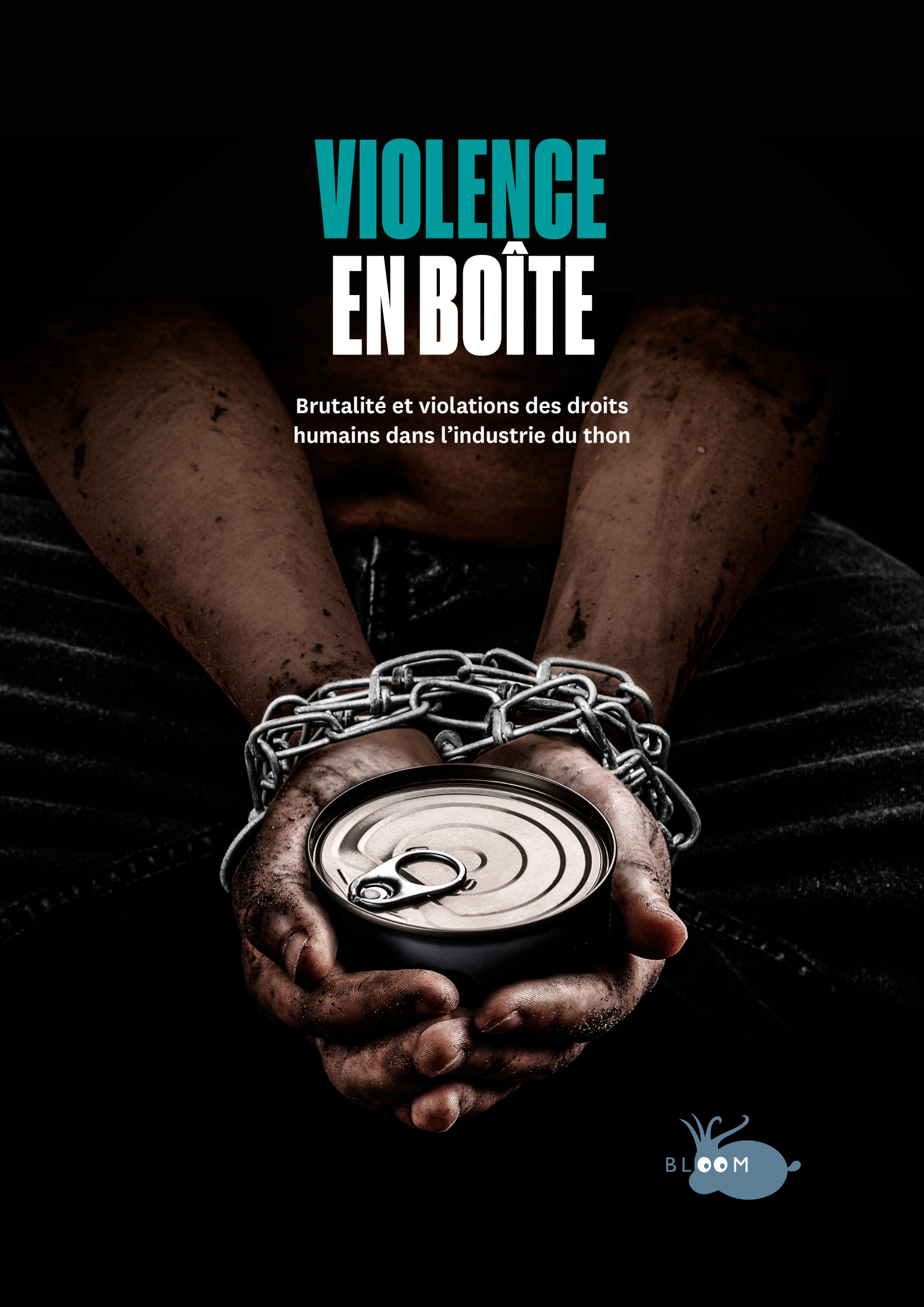

BLOOM

SOMMAIRE

Résumé : les violations des droits humains derrière une boîte de thon 3
Introduction 4
Violations documentées des droits humains dans l'industrie thonière 5
L'exploitation de populations vulnérables dans le secteur de la pêche 3
En mer, des conditions de travail abusives 6
De l'océan à la boîte de conserve : des abus sur terre à l'image de ceux en haute mer 8
Des logos bleus teintés de rouge : l'inefficacité des certificats de produits de la mer 9
Des eaux tropicales aux tables européennes : le long voyage du thon 10
Le non-respect des standards internationaux 12
L'échec du système de cartons de l'UE : des abus non signalés 14
L' insuffisante réponse des entreprises face aux alertes 15
Conclusion 16
Nos rapports "TunaGate" 17

La Clinique internationale des droits humains de la faculté de droit de Harvard a participé à la recherche, à l'analyse et à la rédaction de ce rapport. Bloom souhaite remercier les étudiants Logan Campbell, JD '24, Caroline Chen, JD '24, Austin Fullmer, JD '24, Gillian Hannahs, JD '23, Ariq Hatibie, JD '24, Reem Hussein, JD '23, Joan Josiah, JD '23, Julia Lee, JD '24, Nikki Santos, JD '24, Zoe Shamis, JD '24, et leurs responsables Aminta Ossom et Susan Farbstein.

RÉSUMÉ : LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DERRIÈRE UNE BOÎTE DE THON

- La nature du secteur de la pêche thonière expose ses travailleurs à un risque élevé de violation des droits humains. Les pêcheurs sont souvent isolés en mer pendant de longues périodes, créant un environnement où les abus peuvent se produire en toute impunité. **Avec l'épuisement des stocks de thon et l'injonction pour les pêcheurs commerciaux de réduire leurs coûts et d'aller plus loin en mer, les conditions de travail n'ont fait que se détériorer.**

- Les violations des droits humains sont très répandues dans les pêcheries dans l'océan Indien et Pacifique : **traite des êtres humains, violences physiques et verbales, rétention des salaires et heures de travail inhumaines ont été documentées à de multiples reprises par plusieurs sources indépendantes.**

- Un processus appelé transbordement, par lequel les bateaux transfèrent leurs prises de navire en navire, permet aux bateaux de pêche de rester en mer pendant des années.[1] **Le transbordement entraîne également le mélange de poissons capturés par différents navires, rendant la traçabilité de l'origine du thon extrêmement opaque.**

- Ces types d'abus ne se limitent pas à l'étape de la pêche, puisqu'ils ont été largement documentés lors de la transformation et la mise en conserve. **Les travailleurs, principalement des femmes, sont souvent victimes de violences physiques et sexuels, de sous-paiements et de conditions proches de l'esclavage. Dans certaines régions, l'industrie de transformation du thon est entachée par des cas de travail d'enfants.**

- Aux États-Unis, Bumble Bee Foods, la plus grande marque américaine de thon en conserve, a été condamnée pour avoir trompé les consommateurs en affirmant que son thon provenait d'une "chaîne d'approvisionnement équitable et sûre". Cette marque vend du poisson fourni par Fong Chun Formosa Fishery Company, Ltd. (FCF),[2, 3] **une entreprise taïwanaise associée à des violations des droits humains et même à des décès suspects de travailleurs et d'observateurs. FCF est également l'un des principaux fournisseurs des marques de thon qui vendent leurs produits en Europe.**[4]

- Les certificats de pêche dite "durable" ne prennent pas suffisamment en compte les questions relatives aux droits humains. La plupart d'entre eux les excluent totalement de leur processus de certification, n'offrant aux consommateurs aucune protection contre le risque de consommer des produits associés à des violations des droits humains.[5] **Le label le plus répandu, le Marine Stewardship Council (MSC), est l'un des moins performants en la matière.**

- L'Union européenne a mis en place un système de cartons pour contrôler la pêche illégale et non réglementée, ainsi que pour empêcher l'importation de produits qui en sont issus.[6] Ce système est fondé sur l'attribution de cartons jaunes et rouges aux pays qui n'assurent pas un contrôle et une répression adéquats de la pêche illégale. Cependant, ce mécanisme est sévèrement lacunaire, son processus d'évaluation ne prenant pas en considération les violations des droits humains.

- Malgré la quantité de preuves de violations des droits humains, **les industriels ne prennent pas de mesures significatives pour prévenir et mettre fin à ces abus.** La chaîne d'approvisionnement de la plupart des distributeurs de thon en Europe et aux États-Unis est extrêmement fragmentaire, à l'image de la surveillance et de la prévention des violations des droits humains et environnementaux. Lorsqu'ils existent, ces processus sont opaques et difficiles d'accès pour les consommateurs, les observateurs indépendants et les ONG.

- **Les grands producteurs et distributeurs de thon** doivent, en vertu des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, respecter les droits humains sur l'ensemble de leurs chaînes de valeur. **Ils sont également responsables vis-à-vis de leurs consommateurs, des travailleurs qui alimentent leurs chaînes d'approvisionnement de bout en bout, et de l'environnement.** À l'heure actuelle, leurs actions ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilités.

1 Greenpeace (2021) : https://www.greenpeace.org/static/planet4-southeastasia-stateless/2021/05/ef65bfe1-greenpeace-2021-forced-labour-at-sea-digital_final.pdf, page 4.

2 ILRF (2021) : https://laborrights.org/releases/global-labor-justice-international-labor-rights-forum-sues-global-tuna-giant-bumble-bee

3 IntraFish (2023) : https://www.intrafish.com/legal/canned-tuna-giant-bumble-bee-removes-claims-it-has-a-fair-and-safe-supply-chain-from-website-as-part-of-lawsuit-settlement/2-1-1425833

4 Greenpeace (2020) : https://www.greenpeace.org/usa/wp-content/uploads/2020/03/b87c6229-2020-choppy-waters-en.pdf

5 Human Rights at Sea (2023) : https://www.humanrightsatsea.org/what-we-do/lw-reform-and-policy/hras-seafood-fisheries-and-aquaculture-certification-standards-and

6 EJF, OCEANA, PEW Trust & WWF (2016) : https://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2015/06/3rdCountryCardingGuidelinesReport_FINAL.LOW_.pdf

INTRODUCTION

Derrière les boîtes de thon se cache une histoire de brutalité contre les humains. Avant d'arriver chez certains des plus grands distributeurs du monde, le thon est pêché et mis en conserve par des travailleurs soumis à des manipulations financières, des mauvais traitements et des violences.

Depuis de nombreuses années, des organisations de défense des droits humains et des droits des travailleurs font état d'abus généralisés dans l'industrie thonière. Le secteur du thon repose en grande partie sur des travailleurs migrants particulièrement vulnérables à ces mauvais traitements en raison des barrières culturelles et de communication. L'éloignement et l'isolement des navires en mer ainsi que des chaînes d'approvisionnement complexes et peu transparentes ne font qu'accroître l'opacité de la situation. **Cette combinaison de facteurs alimente des dommages allant de conditions de travail dangereuses, la rétention de salaire et le refus de nourriture et de soins médicaux, à la traite des êtres humains, au travail forcé, à la torture, à la servitude pour dettes et à l'esclavage.** Dans notre précédent rapport, nous révélions l'impact environnemental de la pêche thonière industrielle, qui ravage la vie marine.[7] Ici, nous mettons en lumière son coût humain inacceptable.

Le droit international relatif aux droits humains interdit les types de mauvais traitements et d'exploitation infligés aux travailleurs du secteur thonier. Des rapports rendus publics par diverses organisations et médias reconnus, ainsi que des campagnes de sensibilisation, ont mis en garde les producteurs et les distributeurs de thon contre les violations des droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement. **Le thon capturé sur des navires et transformé dans des usines où de tels abus ont été documentés atterrit dans les assiettes des consommateurs de toute l'Union européenne, y compris en France. Pourtant, le secteur continue de faire fi des normes internationales en s'abstenant de prendre des mesures significatives pour lutter contre ces violations.** Les profits tirés de l'esclavage moderne et de la dévastation des habitats marins sont tout simplement inadmissibles. Ils continuent pourtant d'être la norme pour les distributeurs et leurs chaînes d'approvisionnement.

Le présent rapport s'appuie sur une vaste documentation compilée par des organisations de défense de l'environnement, des droits des travailleurs et des droits humains portant sur les abus commis au sein de la chaîne d'approvisionnement du thon. Ce travail répertorie les types d'abus qui continuent à se produire avec une régularité déconcertante, ainsi que les cadres juridiques pertinents. Il démontre également que le système de cartons de l'UE est inefficace, car il ne permet pas d'identifier et de prévenir les risques de violations des droits humains dans l'industrie de la pêche.

Ce rapport s'appuie sur la recherche existante, qui se concentre principalement sur le secteur thonier dans l'océan Pacifique et Indien, en particulier à Taïwan, aux Philippines et en Thaïlande. Bien qu'il ne constitue pas un examen exhaustif de l'industrie thonière mondiale, bon nombre des facteurs de risque clés présents dans ces pays, tels que le transbordement, se retrouvent dans l'ensemble du secteur thonier mondial. L'ampleur des abus documentés dans ces régions indique une propension accrue aux violations des droits humains dans toute l'industrie, dont les producteurs et les distributeurs ont été alertés depuis longtemps.

7 Voir les précédents rapports de BLOOM, page 17.

VIOLATIONS DOCUMENTÉES DES DROITS HUMAINS DANS L'INDUSTRIE THONIÈRE

Les organisations de défense des droits humains, des travailleurs et de l'environnement ont maintes fois décrié les violations des droits humains dans l'industrie thonière. Malheureusement, ces violations de la décence humaine la plus élémentaire ne sont pas rares, les pratiques d'exploitation et les mauvaises conditions de travail étant monnaie courante dans l'industrie des produits de la mer. Les travailleurs de l'industrie thonière sont confrontés à cette brutalité à deux étapes capitales de la chaîne d'approvisionnement : lorsque le thon est pêché et lorsqu'il est transformé.[8] Lors de la pêche, les travailleurs sont soumis à des pratiques de recrutement trompeuses, puis à l'exploitation sur les navires, conduisant à des violations flagrantes des droits humains à bord. Lors de la "mise en conserve", les risques principaux sont la traite des êtres humains et des conditions de travail abusives.

L'exploitation de populations vulnérables dans le secteur de la pêche

Dans l'océan Pacifique et Indien, le travail éreintant de la pêche thonière est en grande partie effectué par des travailleurs migrants. Des ONG comme Greenpeace, Environmental Justice Foundation et Verité ont mis en lumière cette situation alarmante. **Les travailleurs peuvent être soumis à des violations des droits humains à tout moment, dans un contexte que l'on peut aisément qualifier d'esclavage moderne.** Les courtiers et les agences de recrutement embauchent des travailleurs migrants en Thaïlande, au Cambodge, au Myanmar, aux Philippines et en Indonésie pour les faire travailler en mer en leur faisant miroiter des emplois décents et des salaires corrects.[9] Cependant, une fois les travailleurs sous la supervision des capitaines ou des propriétaires de bateaux, la réalité est toute autre. Par exemple, **les membres d'équipage avec le plus d'ancienneté recourent à la servitude pour dettes afin de garder le contrôle sur les travailleurs. La servitude pour dettes est une pratique qui consiste à obliger le travail de manière excessive ou sur une période toujours fluctuante, sous prétexte de rembourser des frais de recrutement exorbitants.** Dans d'autres cas, les propriétaires et les capitaines de navires forcent les travailleurs à travailler sans contrat de travail ou sans transparence salariale.[10]

Certains travailleurs migrants arrivent dans cette industrie après avoir fait l'objet d'un trafic transfrontalier. Dans d'autres cas, les courtiers en main-d'œuvre ou les capitaines de bateaux confisquent leurs documents officiels, ce qui limite leurs déplacements et leur liberté.[11] Les barrières culturelles et de communication auxquelles sont confrontés les travailleurs migrants limitent leur pouvoir de négociation. L'organisation Verité a rapporté que les recruteurs forcent les travailleurs migrants à signer des contrats dans des langues inconnues, sans explication sur ce qu'ils signent, sans copie, ou à signer un document vierge.[12] **En raison des différences de langue, les travailleurs peuvent ne pas être conscients de leurs droits ou des mécanismes de plainte à leur disposition.**[13]

En outre, les salaires sont très bas et peuvent être retenus jusqu'à la fin de l'emploi pour empêcher les travailleurs de partir.[14] En 2020, l'Environmental Justice Foundation (EJF) a publié une enquête montrant que, sur les 62 bateaux étudiés, 92 % retenaient les salaires, 82 % demandaient un nombre excessif d'heures supplémentaires, 34 % des pêcheurs étaient victimes de violences verbales et 24 % de violences physiques.[15] Bien que le travail des enfants ne soit pas spécifiquement apparu dans les rapports récents sur le secteur du thon, il a été documenté dans l'ensemble de l'industrie des produits de la mer et reste donc un risque pour le secteur.[16]

8 Voir Global Labour Justice (2020) : https://laborrights.org/sites/default/files/publications/Labor-Abuse-in-Taiwan-Seafood-Industry-Local-Advocacy-for-Reform.pdf ; Verité (2016) : https://www.verite.org/wp-content/uploads/2016/11/Research-on-Indicators-of-Forced-Labor-in-the-Philippines-Tuna-Sector__9.16.pdf, Verité (2021) : https://verite.org/wp-content/uploads/2021/10/Verite_Recruitment-and-Employment-Experiences-of-Filipino-Migrant-Fishers-in-Taiwan-Tuna-Fishing-Sector__FINAL.pdf ; Greenpeace (2021) *supra*, note 1.

9 Voir EJF (2020 *a*) *:* https://ejfoundation.org/resources/downloads/Taiwan-briefing-IUU-HR-2020-July.pdf, page 7 ; Verité (2021) *supra*, note 8. page 20 ; Greenpeace (2021) supra, note 1.

10 Voir EJF (2019) : https://ejfoundation.org/resources/downloads/Blood-water-06-2019-final.pdf page 12-13 ; EJF (2020 *a*) *supra*, note 9, page 7.

11 Verité (2021) *supra*, note 8, page 45.

12 Voir EJF (2019) *supra*, note 10, page 18-19 ; Verité (2021) *supra*, note 8, page 40.

13 Voir Greenpeace (2020) *supra*, note 1, page 13 ; EJF (2019) *supra*, note 10, page 19.

14 Greenpeace (2022) : https://www.greenpeace.org/static/planet4-eastasia-stateless/2022/09/2a3caec4-online-version-en-fakemycatch.pdf, page 16.

15 EJF (2020 *b*) : https://ejfoundation.org/news-media/widespread-abuse-and-illegal-fishing-as-taiwans-fishing-fleet-remains-out-of-control-1.

16 Seafood Watch (2022 *a*) : https://www.seafoodwatch.org/globalassets/sfw/pdf/projects/ssrt/risk-profiles/tropical-tuna/published/seafood-watch-tropical-tuna-ssrt-risk-profile-thailand-2022.pdf, page 4.

En mer, des conditions de travail abusives

Les défenseurs des droits humains constatent régulièrement des conditions de travail inhumaines à bord des navires thoniers.[17] Bien que les circonstances puissent varier d'un thonier à l'autre, des abus physiques et verbaux sont fréquemment documentés. De nombreux travailleurs rapportent avoir été battus par leurs capitaines de navires, menacés de mort avec leur famille ou physiquement retenus à bord des navires.[18] Un membre d'équipage a notamment raconté avoir été battu par un capitaine, enfermé dans un congélateur à bord et électrocuté par une perche utilisée pour tuer les poissons, ce qui l'a rendu partiellement sourd.[19]

Les conditions de pêche sont incroyablement dangereuses, les pêcheurs étant contraints de travailler dans des conditions météorologiques difficiles et sans équipement de sécurité approprié.[20] En mer, les travailleurs n'ont accès ni à de la nourriture ou à de l'eau. Les capitaines leur refusent les médicaments ou les soins médicaux nécessaires lorsqu'ils sont malades.[21] En 2017, Greenpeace a publié un court documentaire dénonçant les violations des droits de l'homme sur les thoniers à Taïwan, interrogeant environ 100 membres d'équipage sur leurs expériences.[22] Ceux-ci ont déclaré avoir déjà travaillé 17 heures sans pause, en étant gravement sous-payées et sans aucune protection en cas d'accident ou de maladie.[23]

LE PROCÈS CONTRE BUMBLE BEE FOODS

En mars 2023, Bumble Bee Foods, LLC a réglé un procès aux Etats-Unis qui accusait l'entreprise de tromper ses consommateurs en affirmant que son thon provenait d'une "chaîne d'approvisionnement équitable et sûre". Bumble Bee est la plus grande marque de thons en boîte d'Amérique du Nord et une filiale de **Fong Chun Formosa Fishery Company, Ltd. (FCF), une entreprise de vente de produits de la mer basée à Taiwan.**

Le pétitionnaire du procès, Global Labor Justice-International Labor Rights Forum, une organisation de défense des droits des travailleurs, a cité les liens entre les activités de Bumble Bee et FCF avec des cas de **travail forcé, de trafic d'êtres humains et de non-respect de la sécurité au travail.** La plainte documente également l'utilisation de techniques de pêche dangereuses comme la pêche en eaux lointaines et le transbordement au sein de la chaîne d'approvisionnement de la FCF.

Des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnements de Bumble Bee témoignent avoir travaillé sur des rotations de 34 heures d'affilée, dormi insuffisamment, subi des rétentions de salaire, et avoir été peu ou aucunement nourris. De plus, Bumble Bee a été liée au travail forcé et illégal, ainsi que des pêches illicites, non déclarées et non réglementées (INN). **La plainte a également mis en avant des morts suspectes de travailleurs et d'observateurs de pêche**, des fonctionnaires recrutés afin de répertorier d'éventuelles violations des droits humains et environnementaux sur les navires.

Malgré ces abus avérés, Bumble Bee se faisait passer pour un "bon élève" en matière de sécurité des travailleurs. Lors du règlement du procès, l'entreprise a accepté de supprimer toute mention de conditions de travail éthiques de son marketing pour les dix prochaines années. **Bien que mettre fin à la publicité mensongère de Bumble Bee était une victoire, celle-ci reste insuffisante pour réellement lutter contre les violations des droits humains. La route vers une chaîne d'approvisionnement en thon durable et éthique est encore tragiquement longue.**

"Bumble Bee Foods to Remove Labor Claims from Marketing Materials;" GLJ-ILRF v. Bumble Bee Foods, LLC (2022) [Petitioner's Brief]

17 Voir Greenpeace (2022) *supra*, note 14, page 28; EJF (2020 a) *supra*, note 9, page 10.

18 EJF (2020 *a*) *supra*, note 9, page 10.

19 *Ibid.*

20 EJF (2019) *supra*, note 10.

21 EJF (2020 *a*) *supra*, note 9,. page 16.

22 https://www.youtube.com/watch?v=RUv5TULSW5M.

23 *Ibid.*

Une filière du thon opaque et marquée d'abus contre les travailleurs

1

Les pêcheurs sont contraints de travailler dans des conditions abusives (rétention de salaire, heures de travail inhumaines). Leurs documents sont confisqués. La barrière de la langue et l'absence de systèmes de plainte efficaces les empêchent de dénoncer ces violences.

2

Le transbordement — le transfert du poisson d'un navire à un autre en haute mer — **permet aux navires de pêche de rester en mer sans toucher terre pendant des mois.** Et avec eux, les pêcheurs à bord.

3

Le thon est débarqué et mis en conserve en Chine, en Thaïlande, aux Philippines... L'exploitation non réglementée de la main-d'œuvre migrante et les violences sont très répandues. Les travailleurs exploités sont majoritairement des femmes.

4

Le thon en conserve est transporté vers l'Europe après un voyage de plusieurs milliers de kilomètres...

5

... pour finalement arriver dans les rayons de nos supermarchés et dans nos caddies. Il est souvent impossible de savoir si le thon que nous achetons est entâché par des violations des droits humains.

Un rapport de Greenpeace datant de 2022 établit un lien entre des navires avec des cas avérés de mauvais traitements et la marque de thon Bumble Bee. Les pêcheurs des thoniers taïwanais qui approvisionnent Bumble Bee ont déclaré avoir été nourris avec des aliments moisis et périmés. Ils n'avaient qu'un repas de riz blanc par jour et buvaient de l'eau insalubre qui les rendait malades.[24] Un autre rapport fait état de cycles de travail de 20 heures par jour.[25]

La nature même du secteur de la pêche thonière expose les travailleurs à un risque élevé de violations des droits humains. Les travailleurs sont souvent isolés en mer pendant de longues périodes, créant un environnement où les abus peuvent se produire en toute impunité. Avec l'épuisement des stocks de thon et l'obligation pour les pêcheurs commerciaux de réduire leurs coûts et d'aller plus loin en mer, les conditions de travail n'ont fait que se détériorer.[26]

D'autres pratiques augmentent encore le risque de violations des droits humains. La pratique du transbordement — le transfert des captures de pêche d'un navire à un autre — permet aux thoniers de rester en mer pendant des années.[27] **Cette pratique a lieu au-delà des zones économiques exclusives des États côtiers, où le droit et la justice sont très restreints, voire inexistants.**[28] Dans ce contexte, il devient pratiquement impossible pour les travailleurs d'avoir accès aux mécanismes

24 Greenpeace (2022) *supra*, note 14, page 24-28.

25 *Ibid.* page 25.

26 EJF (2019) *supra*, page 10.

27 Greenpeace (2021) *supra*, note 1, page 4.

28 *Ibid.*

de plainte ou, pour les organisations de surveillance indépendantes, de documenter les conditions à bord.[29] De plus, le mélange de poissons provenant de différents navires par le biais du transbordement entrave la traçabilité des captures à un navire précis.[30] **Cette opacité empêche les observateurs indépendants ou les consommateurs sensibilisés de savoir si le thon vendu par les distributeurs est équitable ou s'il baigne dans la prédation et la brutalité.**

> **Les éco-labels ne protègent pas du risque de consommer des produits de la mer associés à des violations des droits humains.**

Malgré les nombreux rapports publics sur les violations des droits humains dans le secteur thonier publiés depuis plusieurs années, **les entreprises continuent de s'approvisionner en thon auprès de navires notoirement connus pour ces abus. Les entreprises persistent également à fournir des informations incomplètes et trompeuses sur leurs fournisseurs de thon, limitant le contrôle.** Un rapport de Greenpeace datant de 2022 a retracé des centaines de boîtes de thon vendues par Bumble Bee aux États-Unis et a découvert que sa société mère, Fong Chun Formosa Fishery Company (FCF), s'approvisionnait en thon auprès de navires connus du Service des douanes et de la protection des frontières pour avoir recours au travail forcé.[31] Ce problème ne se limite pas aux marchés locaux de la région du Pacifique ou aux États-Unis, mais touche également le thon commercialisé dans l'Union européenne, y compris en France. FCF est l'une des trois plus grandes sociétés de thon au monde et est l'un des principaux fournisseurs des distributeurs européens et américains. **Thai Union, une entreprise transformation des produits de la mer qui s'approvisionne chez FCF, produit la marque de thon Petit Navire** (voir la section suivante pour plus de détails).[32]

De l'océan à la boîte de conserve : des abus sur terre à l'image des abus en haute mer

Les violations des droits de l'homme dans l'industrie thonière ne se limitent pas à la pêche. Le même niveau de brutalité et d'exploitation des travailleurs prévaut au stade de la transformation. Le thon pêché par des navires battant pavillon taïwanais est régulièrement transporté pour être transformé en Chine, aux Philippines et en Thaïlande,[33] où de nombreux rapports révèlent des abus lors de la transformation des produits de la mer.[34]

Des observateurs ont fait part de leurs inquiétudes concernant le trafic d'êtres humains, le travail forcé et les conditions de travail apparentées à de l'esclavage. Selon un rapport de 2012, les Nations unies ont estimé que 33 % des travailleurs du secteur des fruits de mer dans la principale région de transformation en Thaïlande avaient été victimes de la traite et que 57 % d'entre eux avaient connu une ou plusieurs expériences de travail forcé.[35] Une conserverie de thon en Thaïlande a été condamnée en 2016 pour avoir soumis des centaines de travailleurs migrants birmans à des conditions de travail abusives.[36] Ceux-ci avaient survécu à la traite et aux abus de leurs superviseurs. Ils percevaient une rémunération en dessous du seuil légal et n'étaient pas indemnisés pour les blessures qu'ils avaient subies à la suite d'accidents de travail.[37]

Ce type de conditions de travail inhumaines dans les usines de transformation du thon est loin d'être propre aux pêcheries d'Asie du Sud-Est, comme le montre l'exemple de l'Équateur, premier producteur étranger de thon en conserve pour l'Union européenne.[38] Le port de Manta, où le thon capturé par les flottes de l'Équateur et d'autres pays est transformé, est connu comme la "capitale du thon" de l'Océan Pacifique. Des rapports ont établi un lien entre l'industrie équatorienne des produits de la mer et le travail forcé, ainsi qu'avec des trafiquants exploitant des hommes et des femmes dans l'industrie des produits de la mer.[39] En outre, la Commission européenne a officiellement notifié l'Équateur pour ne pas avoir suffisamment lutté contre

29 Global Labour Justice (2022) : https://globallaborjustice.org/complaint-glj-ilrf-v-bumble-bee-foods-llc-complaint/, para 34.

30 Business & Human Rights Resource Centre : https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/Out_of_Sight_Modern_Slavery_in_Pacific_Supply_Chains_of_Canned_Tuna_4.pdf, page 11.

31 Greenpeace (2022) *supra*, note 14.

32 *Ibid.* page 22.

33 Voir Verité (2021) *supra note 8*, page 19.

34 Voir EJF (2015) : https://ejfoundation.org/reports/pirates-and-slaves-how-overfishing-in-thailand-fuels-human-trafficking-and-the-plundering-of-our-oceans ; The Guardian (2016) : https://www.theguardian.com/global-development/2016/mar/01/myanmar-migrant-workers-win-13m-compensation-thailand-tuna-firm ; Oxfam: https://www.oxfam.org/en/behind-seafood-our-markets-stories-human-suffering.

35 EJF (2015) *supra*, note 34.

36 The Guardian (2016) *Ibid.*

37 *Ibid.*

38 Forum Fisheries Agency (2018) : https://www.ffa.int/system/files/Havice-Campling%202018%20Corporate%20Dynamics%20in%20the%20Shelf-stable%20Tuna%20Industry.pdf

39 Seafood Watch, (2022 *b*) : https://www.seafoodwatch.org/globalassets/sfw/pdf/projects/ssrt/risk-profiles/tropical-tuna/published/seafood-watch-tropical-tuna-ssrt-risk-profile-ecuador-2022.pdf.

la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) au sein de ses flottes. La pêche INN est associée à un plus grand risque de travail forcé.[40] L'Équateur a également été pointé du doigt pour la faiblesse de ses réglementations, ne pouvant garantir que le poisson entrant dans ses usines de transformation ne provienne pas de la pêche INN.[41] Si l'industrie équatorienne ne parvient pas à introduire des réformes structurelles pour remédier aux violations notifiées, l'importation de poisson équatorien sur le marché de l'UE pourrait être interdite, à l'instar de ce qui se passe déjà avec des pays tels que le Cambodge.

Comme c'est souvent le cas, les questions relatives aux droits des travailleurs sont corrélées aux questions de genre. On estime que les femmes représentent 90 % de la main-d'œuvre des usines de transformation des produits de la mer, où les emplois sont souvent temporaires, non rémunérés et peu sûrs.[42] Les femmes qui effectuent ce travail précaire sont confrontées non seulement à la coercition et à des conditions de travail dangereuses, mais aussi à une discrimination généralisée, au harcèlement sexuel et à des violences sexistes et sexuelles.[43] En Équateur, les femmes travaillant dans la transformation se voient refuser le droit de se syndiquer, ce qui n'est pas conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme.[44] En Équateur, ce secteur dans lequel les femmes constituent la majorité des employés se caractérise par ses contrats informels et mal rémunérés.[45] Des journalistes et des activistes ont également tiré la sonnette d'alarme au sujet du travail des enfants dans les usines de transformation des produits de la mer.[46, 47, 48]

Des logos bleus teintés de rouge : l'inefficacité des labels de produits de la mer

Les consommateurs qui souhaitent consommer des produits durables et éthiques se fient souvent aux labels et aux indications de qualité figurant sur l'emballage, faisant ainsi confiance au sérieux de l'organisme indépendant qui a évalué la durabilité du produit. L'ONG Human Rights at Sea a montré dans un rapport publié en 2023 que **la quasi-totalité des 22 certificats existant à ce jour pour la pêche dite "durable" ne prend pas suffisamment en compte les questions relatives aux droits humains.**[49] La moitié d'entre eux exclut même totalement ces questions de leur processus de certification. **Les éco-labels apposés sur les boîtes de thon ne protègent donc pas du risque de consommer des produits de la mer associés à des violations des droits humains.**

Le label de durabilité le plus répandu, le Marine Stewardship Council (MSC), a reçu une évaluation très défavorable dans ce rapport. Parmi les 16 critères qui établissent un standard minimum d'attention aux droits humains,[50] le MSC n'en remplit que trois.[51] Human Rights at Sea a constaté que le MSC ne mentionne pas les droits humains ou sociaux, ne consulte pas les acteurs de la société civile et n'a pas de normes concernant les mécanismes de règlement des litiges pour les victimes ou les contrats de travail entre les fournisseurs et les employés.[52]

Par ailleurs, le MSC lui-même l'admet : l'organisation se veut axée vers des normes environnementales et non d'emplois. En réponse à la critique de Human Rights at Sea, le MSC a fait valoir qu'"*il est trompeur d'évaluer le MSC, une organisation qui fixe des normes environnementales, par rapport à des critères de performance en matière de travail*", avouant ainsi que ses exigences en matière de droits du travail ne sont pas à la hauteur.[53]

Au fil des années, le MSC a été critiqué pour sa faible ambition environnementale et ses conflits d'intérêts financiers, qui ternissent également la fiabilité de ses standards et l'exactitude de ses informations. Le MSC tire près des trois quarts de ses revenus de l'octroi de licences pour l'utilisation de son logo bleu sur des produits. **Pour chaque boîte de thon certifiée vendue, le MSC perçoit un pourcentage du prix de vente.**[54] **En résulte une incitation perverse à maximiser le nombre de pêcheries certifiées afin d'augmenter les bénéfices, à baisser les standards et à réduire la transparence des informations qu'il partage avec les consommateurs. Par conséquent, le MSC ne peut garantir le respect des normes de travail.**

40 "La Commission notifie à la République de l'Équateur la nécessité de renforcer les mesures de lutte contre la pêche illicite", communiqué de presse de la Commission européenne (2019) : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_19_6036.

41 *Ibid.*

42 Conservation International (2021) : https://www.conservation.org/blog/in-fishing-industry-women-face-hidden-hardships-study.

43 *Ibid.*

44 Seafood Watch, (2022 *b*) *supra*, note 39.

45 *Ibid.*

46 Conservation International (2021) *supra*, note 42.

47 The Guardian (2016) *supra*, note 34.

48 USA Department of State (2022) : https://www.state.gov/wp-content/uploads/2022/08/22-00757-TIP-REPORT_072822-inaccessible.pdf

49 Human Rights at Sea (2023) *supra*, note 5.

50 *Ibid.* page 10.

51 *Ibid.* page 28.

52 *Ibid.*

53 Marine Stewardship Council (2023) , "Response to Human Rights at Sea Report.": https://www.msc.org/media-centre/briefings-statements/response-to-human-rights-at-sea-report-on-certification-and-ratings

54 Sur le site du MSC en anglais : https://www.msc.org/en-au/about-the-msc/our-funding-and-finances

DES EAUX TROPICALES AUX TABLES EUROPÉENNES : LE LONG VOYAGE DU THON

Produit désormais courant dans une dynamique de marché mondialisé, le thon est vendu dans des supermarchés à des milliers de kilomètres de l'océan Indien et Pacifique, où toutes les violations des droits humains décrites ci-dessus ont lieu. **Depuis l'autre côté de la planète, le thon suit un parcours tortueux et souvent opaque avant d'arriver chez les distributeurs européens, passant de main en main et d'une entreprise à l'autre dans une longue chaîne d'approvisionnement.** Il est donc extrêmement difficile, voire impossible, pour le consommateur final de connaître l'origine des boîtes de thon et de savoir si elles ont été produites dans des conditions environnementales et sociales décentes.

Le cas des boîtes de thon Petit Navire, que l'on trouve dans tous les supermarchés de France, illustre le chemin des boîtes de thon de la table à l'océan, dans un voyage à rebours. Bien que française à l'origine, l'entreprise Petit Navire appartient aujourd'hui à Thai Union. Basé en Thaïlande, Thai Union est le

La chaîne d'approvisionnement du thon et ses difficultés de traçabilité : l'exemple Petit Navire

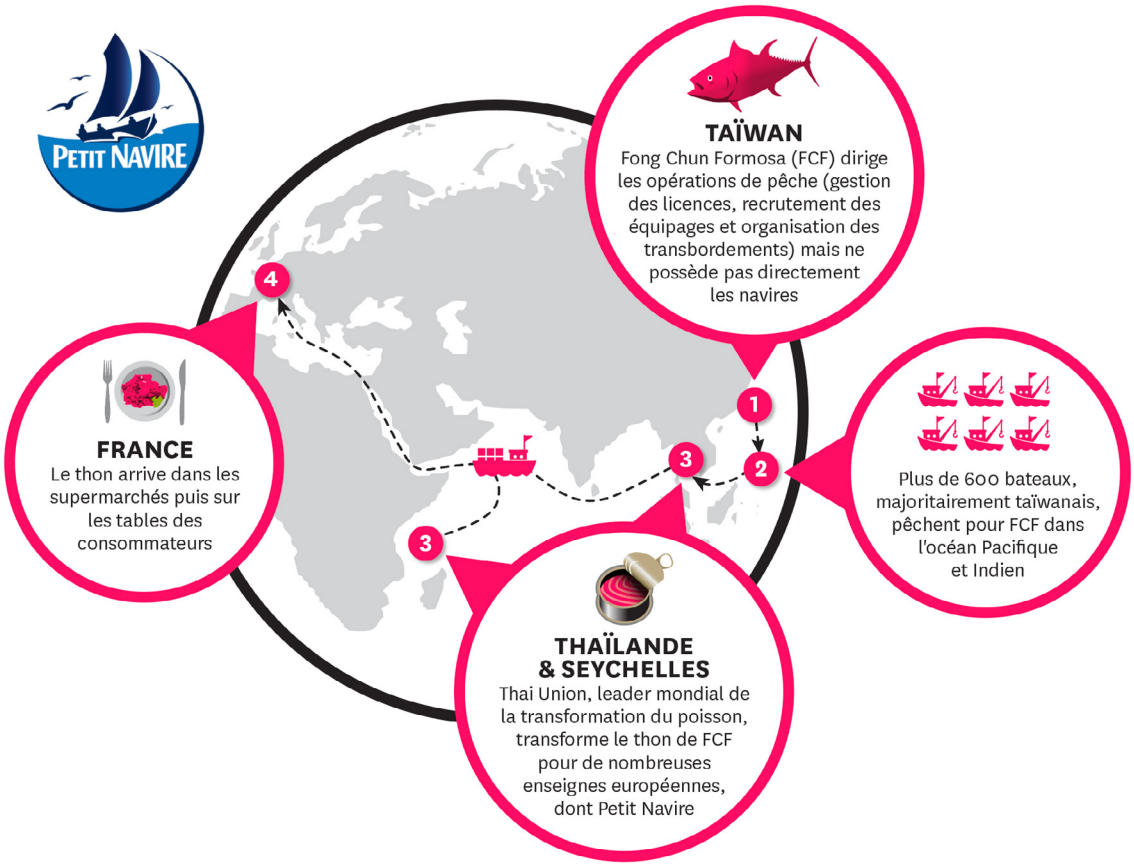

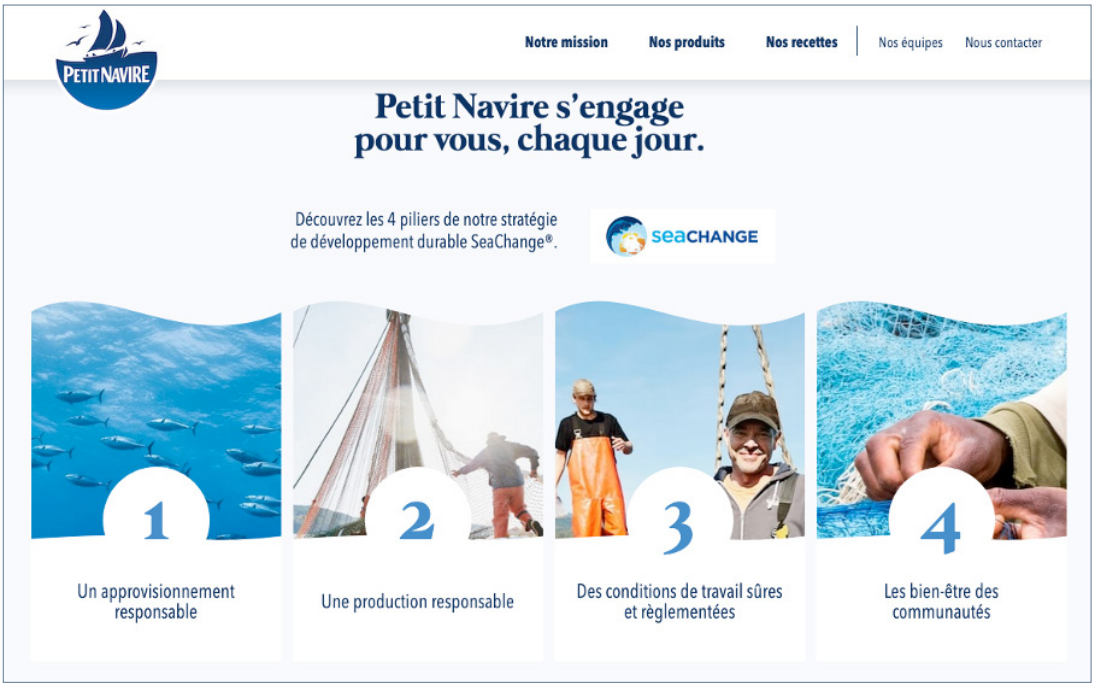

plus grand transformateur de thon au monde, préparant près de 20 % des conserves de thon dans le monde.[55] Ce géant de la transformation du poisson possède directement ou fournit du poisson à une pléthore de revendeurs de thon en Europe, similaires à Petit Navire, comme King Oscar (basé en Norvège), Mareblu (en Italie) ou John West (au Royaume-Uni).[56] Thai Union ne contrôle pas directement les pêcheries d'où provient son thon, mais il est approvisionné (entre autres) par l'un des trois plus grands négociants de thon au monde, la société taïwanaise Fong Chun Formosa (FCF).[57] FCF est également le fournisseur de Bumble Bee (la société qui a été condamnée aux Etats-Unis), Sea Value et Chotiwat Manufacturing. Comme Thai Union, Sea Value et Chotiwat Manufacturing sont basées en Thaïlande et distribuent du thon dans les pays de l'UE.[58, 59]

Le thon de Petit Navire peut être capturé par l'un des centaines de navires de pêche qui approvisionnent FCF. Comme nous l'avons vu plus haut, les pêcheries FCF reposent sur des conditions de travail abusives et des pratiques de pêche illégales. Pire encore, la pratique du transbordement, si courante sur ces navires, fait qu'il est pratiquement impossible de savoir où et quel bateau a pêché le poisson.

Malgré ce parcours complexe et opaque, marqué par des violations potentielles de l'environnement et des droits de l'homme, la communication institutionnelle de Petit Navire met en avant un "approvisionnement responsable", une "production responsable", des "conditions de travail sûres et réglementées" et le "bien-être des communautés" sur son site web.

55 Greenpeace (2020) *supra*, note 4.

56 https://www.thaiunion.com/en/products-and-brands/our-brands

57 Greenpeace (2020) *supra*, note 4.

58 https://www.chotiwat.com/our-company/

59 https://www.seavalue.eu/fr/accueil

LE NON-RESPECT DES STANDARDS INTERNATIONAUX

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), qui est une déclaration internationale fondamentale énonçant les droits inaliénables de chaque être humain, affirme que *"tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne"*.[60] Ces premiers droits fondamentaux comprennent le droit de ne pas être privé arbitrairement de sa vie et le droit de ne pas etre *"soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants"*.[61] Selon la coutume, la juridiction de la DUDH s'applique dans le monde entier.[62]

L'exploitation, la violence physique et les mauvais traitements infligés aux travailleurs de l'industrie du thon ne sont pas seulement scandaleux, ils constituent également des violations des droits humains en vertu du droit international. La DUDH affirme que l'esclavage est une violation fondamentale des droits humains et qu'il doit être interdit *"sous toutes ses formes"*.[63] Pourtant, comme nous l'avons vu précédemment, des cas avérés d'esclavage et de pratiques analogues concernent à la fois la pêche et la transformation du thon. La traite des êtres humains et l'exploitation de travailleurs migrants vulnérables sont également inconciliabilles avec les principes de la DUDH. Les violences brutales que les pêcheurs ont endurées et les sévices décrits ci-dessus constituent des actes de torture et des mauvais traitements au regard du droit international des droits de l'homme. Les pratiques qui ont été largement documentées dans l'industrie du thon violent ouvertement un grand nombre de conventions des Nations unies[64, 65, 66] et de l'Organisation internationale du travail (OIT).[67]

Les traités et principes internationaux relatifs aux droits humains interdisent des pratiques telles que la traite, le travail forcé, l'emploi abusif et le maintien de conditions de travail dangereuses. Les traités internationaux lient les pays qui les ratifient et non les entreprises ou les individus. Toutefois, selon les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, les gouvernements et les tribunaux des pays d'origine des entreprises doivent veiller à ce que les entreprises domiciliées dans leur juridiction ne soient pas impliquées dans des violations des droits humains à l'étranger.

> **Les grands producteurs et distributeurs de thon en France et en Europe doivent surveiller les violations des droits humains pourtant généralisées dans leurs chaînes d'approvisionnement**

De plus, les principes directeurs des Nations unies, adoptés par consensus au Conseil des droits de l'homme des Nations unies en juin 2011, établissent la responsabilité des entreprises de respecter les droits humains tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Les principes directeurs indiquent clairement que *"la responsabilité de respecter les droits de l'homme est une norme de conduite générale que l'on attend de toutes les entreprises où qu'elles opèrent. Elle existe indépendamment des capacités et/ou de la détermination des États de remplir leurs propres obligations en matière de droits de l'homme et ne*

60 Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) : https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights, arts. 3-5.

61 Voir le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) : https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights, art. 9 ; https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/general-comment-no-35-article-9-liberty-and-security-person, paras. 2, 3, 9.

62 Hannum (1998) The UDHR in National and International Law. Disponible à : https://www.jstor.org/stable/4065305,

63 Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) *supra*, note 60, arts. 3-5.

64 Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) *supra*, note 61, arts. 7-9.

65 *Ibid*. arts. 7.

66 Nations Unies, Principes directeurs relatifs aux entreptrises et aux droits de l'homme (2011) : https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf, Sects. 2 & 3.

67 https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm

restreint pas ces dernières. Elle prévaut en outre sur le respect des lois et règlements nationaux qui protègent les droits de l'homme."[68] Autrement dit, les entreprises ont toujours la responsabilité de respecter les droits humains même si les nations dans lesquelles elles opèrent ne les obligent pas à le faire.

A mesure que les chaînes de valeur des grandes entreprises se sont développées à travers le monde, un vide juridique s'est créé. Sur ce front, en Europe et plus particulièrement en France, des premières mesures ont été prises pour rendre les entreprises réellement responsables de leur devoir de protection des droits humains et environnementaux. En France, la loi sur le devoir de vigilance, adoptée en 2017,[69] impose aux entreprises d'identifier les risques et de prévenir efficacement les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, ainsi que les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'environnement sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Les entreprises doivent donc répondre de leurs actes devant les tribunaux et peuvent être amenées à verser des indemnités pour les dommages subis.

La Commission européenne a présenté une proposition visant à élaborer un cadre juridique similaire pour l'ensemble de l'Union européenne[70] et à interdire les produits fabriqués avec du travail forcé. Bien que ces projets de loi soient aujourd'hui en cours de négociation, ils montrent une tendance mondiale allant dans le sens d'une plus grande responsabilisation des entreprises en ce qui concerne leur impact sur l'environnement et les droits humains. **Dans ce contexte, il est clair que les grands producteurs et distributeurs commercialisant le thon en France et en Europe doivent surveiller les violations des droits humains généralisées dans leurs chaînes d'approvisionnement. Le combat est loin d'être terminé**

68 Nations Unies, Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, (2011) *supra*, note 66, page 13.

69 https://www.consilium.europa.eu/media/46999/st13512-en20.pdf

70 https://commission.europa.eu/business-economy-euro/doing-business-eu/corporate-sustainability-due-diligence_fr?etrans=fr

71 "La Commission prend des mesures pour interdire les produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union européenne", communiqué de presse de la Commission européenne (2019) : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_22_5415

L'ÉCHEC DU SYSTÈME DE CARTONS DE L'UE : DES ABUS NON SIGNALÉS

L'UE a mis en place un système de cartons pour contrôler la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Ce système vise également à empêcher l'importation de produits issus de la pêche illégale. **Il est fondé sur l'attribution de cartons jaunes et rouges aux pays qui n'assurent pas un contrôle et une répression adéquats de la pêche INN**, lors un processus en trois étapes : (1) restreindre les produits pouvant être importés et exportés de l'UE ; (2) émettre des cartons jaunes et rouges aux pays non-membres de l'UE qui ne s'attaquent pas suffisamment la pêche INN ; et (3) pénaliser les nations de l'UE qui s'engagent dans la pêche INN ou la soutiennent.[72, 73, 74]

Les cartons jaunes sont délivrés aux pays identifiés par l'UE comme ayant mis en place des mesures inadéquates pour prévenir la pêche INN. Lorsqu'un pays reçoit un carton jaune, il peut entamer des discussions avec l'UE afin de déterminer comment mieux implémenter des mesures contre la pêche INN. Si le pays s'engage dans ces discussions et apporte des changements suffisants à ses pratiques, son carton jaune peut être révoqué. En revanche, si un pays refuse d'entamer des discussions ou ne parvient pas à apporter les changements nécessaires, il peut recevoir un carton rouge, qui interdit l'importation de ses produits de la mer sur le marché de l'UE.

Le système de contrôle de la pêche INN de l'Union européenne ne permet pas d'appréhender ou de sanctionner suffisamment les violations des droits humains dans le secteur de la pêche. Or, la pêche INN et les violations des droits humains sont étroitement liées, car elles se développent toutes deux en l'absence de transparence et de mesures adéquates d'inspection des navires. De plus, **les lignes directrices utilisées par l'UE pour déterminer si un pays doit recevoir un carton jaune ou rouge ne sont pas accessibles au public.** Ce manque de transparence empêche de connaître ou d'évaluer les critères utilisés par l'UE pour prendre de telles décisions. Ce que l'on sait, en revanche, c'est que **l'UE n'a jamais déclaré publiquement que les droits du travail dans l'industrie de la pêche étaient pris en compte dans le cadre des mesures INN. Il n'existe aucune preuve suggérant que les standards internationaux des droits humains sont pris en compte dans les listes de cartons jaunes et rouges.**[75]

Ce manque de considération envers les droits humains et les normes relatives aux droits du travail est illustré par le cas de la Thaïlande. En avril 2015, l'UE a mis un carton jaune à la Thaïlande, l'un des principaux pays exportateurs de thon au niveau mondial, pour son incapacité à pallier les risques liés à la pêche INN. Dans le même temps, de nombreux rapports sur les droits humains révèlent l'esclavage et les abus sur les navires de pêche thaïlandais et les usines de transformation, soulignant un manquement systémique aux droits humains dans l'industrie de la pêche thaïlandaise.[76] Selon ces rapports, les employeurs se livrent régulièrement à des pratiques comme la rétention des salaires, la servitude pour dettes, les menaces physiques et des violences – toutes étant des indicateurs de travail forcé selon l'OIT. En outre, les navires de pêche thaïlandais ont souvent pour équipage des migrants,[77] qui sont fréquemment victimes de la traite des êtres humains par le biais d'agences aux pratiques de recrutement abusives.

Le carton jaune de la Thaïlande a été annulé début 2019 lorsque l'UE a déterminé que la Thaïlande avait modifié sa pêche en mettant en place un régime de sanctions dissuasives. La Thaïlande avait également renforcé sa surveillance à distance des activités de pêche et ses inspections au port.[78] Cependant, aucune de ces mesures n'a complètement éradiqué les atteintes aux droits humains documentées dans le secteur de la pêche thaïlandais au

72 EJF, OCEANA, PEW Trust & WWF (2016) *supra*, note 6.

73 https://www.iuuwatch.eu/the-iuu-regulation/eu-carding-decisions/.

74 https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/fisheries/rules/illegal-fishing_fr?etrans=fr.

75 Kadfak & Linke (2021) More than just a carding system: Labour implications of the EU's illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing policy in Thailand. Disponible à : https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X21000555#bib19.

76 Voir EJF (2013) : https://ejfoundation.org/resources/downloads/Sold_to_the_Sea_report_lo-res-v2.compressed-2.compressed.pdf ; EJF (2014) : https://ejfoundation.org/resources/downloads/EJF_Slavery-at-Sea_report_2014_web-ok.pdf ; EJF (2015), *supra*, note 35; IOM (2011) : https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/activities/countries/docs/thailand/Trafficking-of-Fishermen-Thailand.pdf ; Human Rights Watch (2018) : https://www.hrw.org/report/2018/01/23/hidden-chains/rights-abuses-and-forced-labor-thailands-fishing-industry ; Associated Press : https://www.ap.org/explore/seafood-from-slaves/ ; USA Department of State (2022) *supra*, note 48. ; International Labour Organization (2013) https://www.ilo.org/dyn/migpractice/docs/184/Fishing.pdf ; Seafood Watch (2022 *a*) *supra*, note 16.

77 EJF (2013) *supra*, note 76.

78 "La Commission retire le 'carton jaune' infligé à la Thaïlande en réponse aux actions menées par ce pays contre la pêche illicite", communiqué de presse de la Commission européenne (2019) : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_19_61.

cours de la dernière décennie. Des enquêtes complémentaires ont montré que le gouvernement thaïlandais n'avait pas pris de mesures efficaces pour mettre fin à ces abus. Rien n'indique que les conditions à bord des thoniers soient devenues moins prédatrices pour les travailleurs vulnérables depuis 2019.[79] Autrement dit, le système de cartons de l'UE est inadéquat parce qu'il ne permet pas d'identifier et de mettre fin aux risques d'abus des droits humains dans le cadre de la pêche INN.

Le système de cartons de l'UE pour prévenir la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

Un carton rouge signifie que le pays sanctionné ne peut plus importer ses produits de la mer sur le marché de l'UE.

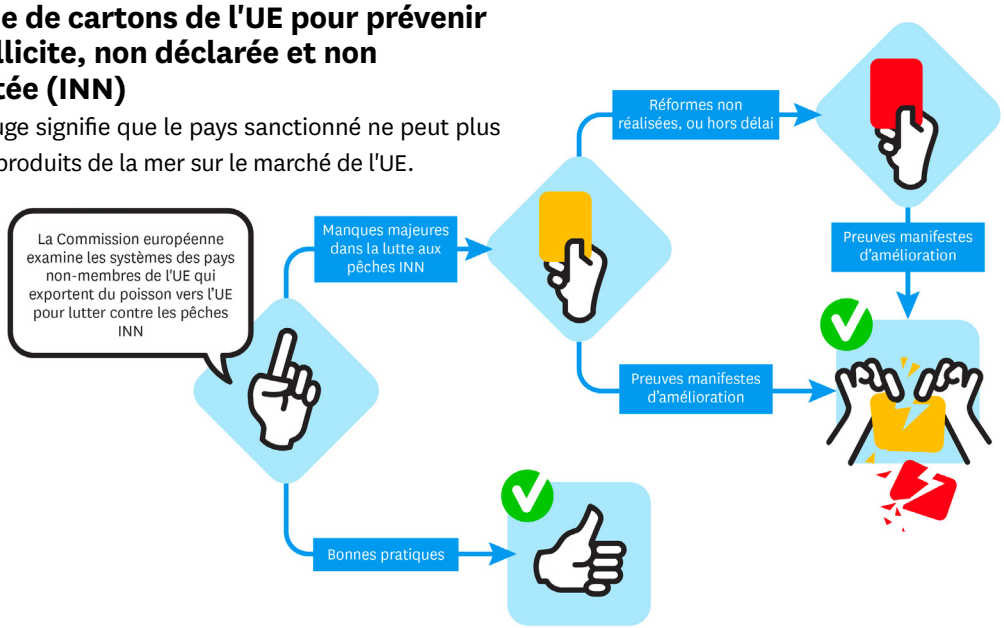

L' INSUFFISANTE RÉPONSE DES ENTREPRISES FACE AUX ALERTES

Malgré la grande quantité de preuves de violations des droits humains qui imprègnent la chaîne d'approvisionnement du thon de l'océan Indien et Pacifique, les industriels ne prennent pas de mesures significatives pour prévenir et mettre fin à ces abus.

Dans un rapport publié en 2019, le Business & Human Rights Resource Centre a interrogé 35 des plus grandes entreprises et distributeurs de thon en conserve sur leur approche en matière de violations des droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement.[80] Cette enquête incluait certaines des entreprises majeures de l'UE telles qu'Aldi, Metro et LIDL. Elle comprenait également le géant français Carrefour et Thai Union (qui possède la marque française Petit Navire). Bien que nombre de ces entreprises aient vanté les mérites de politiques officielles en matière de droits humains au niveau de l'entreprise, elles n'avaient pris que peu de mesures concrètes, voire aucune, pour les mettre en œuvre.[81] Lors du questionnaire, aucune entreprise n'a déclaré avoir trouvé ne serait-ce qu'un seul travailleur en situation d'esclavage dans ses chaînes d'approvisionnement, une affirmation démentie par l'ample documentation sur l'esclavage et le travail forcé dans l'ensemble de l'industrie de la pêche au thon.[82] **Seule la moitié des entreprises interrogées disposait d'un processus de diligence raisonnable en matière de droits humains et moins d'un quart d'entre elles avait cartographié l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement afin de retracer l'origine et la transformation de leur thon.**[83] Au moment de l'enquête, la plupart des entreprises n'avait pas étendu leurs mécanismes de plainte aux travailleurs de leurs chaînes d'approvisionnement.[84]

79 Human Rights Watch (2018) *supra*, note 76.

80 Business & Human Rights Resource Centre, *supra*, note 30.

81 *Ibid.* page 3.

82 *Ibid.*

83 *Ibid.* page 4.

84 *Ibid.*

CONCLUSION

Les violations des droits humains sont endémiques dans l'industrie thonière, correspondants aux définitions légales du travail forcé, de l'esclavage et de la traîte des êtres humains. Cependant, les entreprises du secteur thonier ont volontairement ignoré ces abus et abdiqué leurs responsabilités de les détecter et d'y répondre.

Les entreprises qui vendent et achètent du thon peuvent — et doivent — faire beaucoup mieux. Elles devraient exiger de tous leurs fournisseurs qu'ils respectent les normes en matière de droits humains et qu'ils mettent fin aux pratiques de recrutement trompeuses. Elles doivent également garantir que leurs fournisseurs offrent un salaire décent, des périodes de repos suffisantes, une alimentation adéquate, ainsi que des conditions de travail sûres et des soins médicaux à tous les pêcheurs, transformateurs et autres travailleurs du secteur thonier.

En outre, ces entreprises doivent mettre en place des mécanismes de réclamation efficaces, permettant aux travailleurs de signaler les violations des droits humains dont ils sont témoins ou victimes. Pour être efficaces, ces mécanismes devraient, au minimum, répondre aux normes détaillées dans les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les plaintes déposées doivent être rendues publiques et faire l'objet de mesures correctives — qui elles aussi doivent être communiquées au grand public.

De surcroît, il est tout aussi important que les entreprises interdisent la pratique du transbordement. Cette méthode ouvre la porte à l'exploitation inacceptable des pêcheurs. Y mettre fin est également dans l'intérêt des fabricants et des distributeurs de thon. En effet, cette pratique entrave la transparence et la traçabilité totale des produits, un droit des consommateurs essentiel et un paramètre auquel ils accordent de plus en plus d'attention dans leur choix de consommation.

Une véritable responsabilisation signifierait que les entreprises appliquent leurs engagements relatifs aux droits humains tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Cela signifierait une responsabilisation jusqu'à l'étape de la pêche. En plus de faciliter les contrôles réguliers et inopinés, les entreprises qui vendent et achètent du thon doivent s'assurer que les organisations de travailleurs, syndicats et autres organisations indépendantes peuvent intervenir dans le contrôle des abus et dans le conseil de solutions.

Pour commencer, les entreprises doivent publier l'intégralité de leurs chaînes d'approvisionnement. Elles devraient veiller à ce que les produits à base de thon soient entièrement traçables, de l'expédition au point de vente, contrairement à ce qui est actuellement pratiqué. Le transbordement, la pêche en eaux lointaines et d'autres pratiques qui augmentent intrinsèquement les risques de violation des droits humains doivent cesser. Les entreprises et les gouvernements doivent sanctionner efficacement les fournisseurs non conformes aux lois, en commençant par ce qui existe déjà (le système des cartons) et en l'intégrant à une réelle prise en compte des droits humains.

Les grands producteurs et distributeurs de thon doivent, en vertu des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, respecter les droits humains tout au long de leur chaîne de valeur. Ils sont également responsables vis-à-vis de leurs consommateurs, des travailleurs qui alimentent leurs chaînes d'approvisionnement de bout en bout, et de l'environnement. À l'heure actuelle, leurs actions ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilités immenses. Il est grand temps que cela change.

NOS RAPPORTS "TUNAGATE"

→ Le Far West de la pêche thonière en Afrique

https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2022/11/Dossier-BLOOM-La-Far-West-de-la-peche-thoniere.pdf

→ Les lobbies thoniers font la loi

https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2023/01/Les-lobbies-thoniers-font-la-loi.pdf

→ Les yeux grands fermés

https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2023/03/les-yeux-grands-fermes.pdf

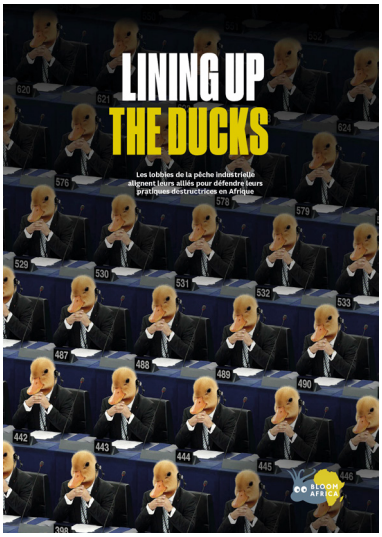

→ Lining Up the Ducks

https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2023/04/Lining-up-the-ducks_FR.pdf

→ La guerre des thons

https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2023/04/guerre-des-thons.pdf

CONTACT

→ **Alessandro Manzotti**
alessandromanzotti@bloomassociation.org

–

Mai 2023